Institut du Christ-Roi Souverain Prêtre

L'**Institut du Christ-Roi Souverain Prêtre (ICRSP)** est une société de vie apostolique catholique de sensibilité traditionaliste, fondée en 1990 par les prêtres français **Gilles Wach** et **Philippe Mora**. D'abord de droit diocésain, l'Institut est devenu en 2008 une société de vie apostolique de droit pontifical. Il est présent dans plusieurs pays et assure notamment des activités paroissiales, liturgiques et de formation. En France, il compte en 2026 environ 35 prêtres répartis dans 29 diocèses. Il compte également une branche féminine : les **Sœurs adoratrices du Cœur Royal de Jésus.**

Gilles Wach, qui n'a jamais vraiment dépendu d'aucune autorité (à part une courte expérience de vicaire général au Gabon), est supérieur depuis le départ, il y a 36 ans. Il a été réélu en août 2026 pour 6 ans. Sa réélection est régie par des Constitutions de l'Institut qui lui assurent un pouvoir sans véritable limite de temps : Gilles Wach nomme lui-même la majorité des membres chargés de l'élire.

Déjà près de 30 ans d'alertes

Des interrogations sur le fonctionnement de l'Institut apparaissent dès les années 2000 : de premiers témoignages sont alors envoyés au Saint-Siège, dénonçant toutes sortes d'abus.

En 2014, par sœur **Chantal-Marie Sorlin**, ancienne juge d'instruction et première responsable du Bureau des dérives sectaires de la Conférence des évêques de France, rédige un rapport qui rassemble différents signalements concernant l'Institut.

Selon les éléments rapportés ultérieurement à propos de ce document, les témoignages évoquaient notamment un **« culte du fondateur »**, une coupure avec l'extérieur et des incohérences entre les comportements des responsables et les exigences affichées par l'Institut. Le rapport documente également des faits d'ordre sexuel (couvrant l'homosexualité subie, les viols et la pédophilie au sein de l'Institut) ainsi que des dérives financières. Sont notamment relevés le non-respect des réglementations sociales (défaut de cotisations pour certains séminaristes ou

prêtres), l'opacité dans la gestion financière et un train de vie fastueux des dirigeants en décalage avec le discours de pauvreté.

Le rapport est resté confidentiel et n'a pas fait l'objet d'une publication officielle.La même année, le Saint-Siège mandate **une visite canonique** et la confie, entre autres, à Mgr François Bacqué, un proche du supérieur et accusé de tentatives d'abus par d'anciens séminaristes de l'ICRSP. Les résultats détaillés de ces visites n'ont pas été rendus publics dans leur intégralité.

Suivi de près pour dérives sectaires

L'ICRSP fait en outre l'objet d'un suivi par la **Miviludes** en France ou le le CIAOSN (Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles) en Belgique. Des organismes associatifs de lutte contre les dérives sectaires comme l'**Unadfi** et l'**Avref** font état de nombreux signalements. Ces organismes relèvent unanimement un fonctionnement autoritaire et exclusif, une emprise psychologique forte, l'isolement des membres ainsi que des pressions sur ceux qui tentent de quitter la communauté.

Du côté de l'épiscopat, Mgr Jean-Louis Brunin, ancien président de la Cellule dérives sectaires de la CEF, dénonce lui aussi des **"*signes de dérives sectaires***" et parle au sujet de l'ICRSP de son "*dossier le plus épais*".

D'anciens séminaristes témoignent d'humiliations publiques

À partir de 2023, plusieurs anciens membres témoignent publiquement de leur expérience au sein du séminaire de l'Institut, notamment auprès du *Parisien*. Ils décrivent une formation caractérisée, selon leurs récits, par une discipline très stricte, une forte emprise des supérieurs, des humiliations publiques, une infantilisation, ainsi que des restrictions concernant les lectures et les correspondances privées. Nombre de ces éléments sont officiellement établis dans la règle de vie de l'Institut. Certains anciens séminaristes parlent d'un climat d'autoritarisme et d'emprise.

Ces témoignages sont contestés dans leur interprétation par l'Institut, qui présente pour sa part sa formation comme une **« exigeante vie de charité »** et affirme que les critiques ne rendent pas compte de la réalité de la vie communautaire.

Abus sexuels et culture du secret

L’histoire de l’Institut du Christ n’est pas exempte d’abus sexuels. Plusieurs prêtres ont été condamnés pour des agressions et de la pédophilie. Parmi eux, l’ancien supérieur pour les USA, Timothy Svea, condamné à plusieurs reprises par la justice américaine (en 2002 puis en 2023) pour des agressions sexuelles graves sur des adolescents (séquestration avec menottes, administration de somnifères et d'alcool) ainsi que pour détention d'images pédopornographiques.

En France plusieurs prêtres ont été jugés pour pédophilie, dont Dominique V., condamné en 2009 pour des agressions sexuelles sur mineur au sein d'une école de l'Institut dont il était directeur. Maintenu en poste malgré les accusations, il avait ensuite été muté au Gabon avant son procès.

Ce déplacement d’un prêtre accusé n’est pas une première. En 2025, l’Institut a par exemple envoyé comme aumônier des jeunes novices de Naples, Alban D., poursuivi pour sollicitations sexuelles envers une femme.

Des “religieuses” sans statut et sous emprise

La branche féminine liée à l’Institut, les **Sœurs adoratrices du Cœur Royal de Jésus** (qui n’ont pas le statut canonique de religieuses étant une association publique de fidèles), fait également l’objet de témoignages récents.

En août 2026, *Le Parisien* a recueilli les témoignages de plusieurs anciennes “religieuses”. Elles décrivent notamment des pratiques d’humiliation, d’isolement, de contrôle et de forte dépendance à l’égard des responsables. L’une d’elles rapporte notamment qu’elle devait éviter d’employer le pronom « je » lorsqu’elle parlait à son père spirituel, le « moi » étant présenté comme une manifestation d’orgueil.

Elles dénoncent également une emprise totale de Gilles Wach ou encore la non liberté du choix du confesseur.

Ces témoignages ont conduit à de nouvelles alertes publiques concernant le fonctionnement de la branche féminine, notamment sur l’absence du statut de “religieuse” qui les prive d’un statut protecteur. Là encore, des absences de cotisations retraites sont confirmées.

Ces alertes médiatiques font suite à des années de signalements auprès des autorités ecclésiastiques. Ils sont cependant des témoignages d’anciennes membres

et ne constituent pas, à eux seuls, une décision judiciaire ou canonique établissant l'ensemble des faits dénoncés.

Un collectif de victimes face à l'isolement et aux menaces

Un **collectif de victimes de l'ICRSP**, recréé en mars 2026, demande que soient examinés les signalements anciens et nouveaux concernant l'Institut. Il demande que les témoignages actuels soient entendus et fait part des menaces de la part de l'Institut à l'encontre des anciens membres et de ceux qui osent parler.

L'Institut conteste fortement cette présentation et dénonce des témoignages anonymes, y compris dans le rapport de 2014. Sa stratégie actuelle consiste à menacer de procès ceux qui s'adressent à la presse ou aux autorités ecclésiastiques. Ces témoignages, certes souvent anonymes dans les versions rendues publiques (comme dans le rapport du Bureau Dérives sectaires de la CEF), sont pourtant vérifiés par le collectif et majoritairement sourçables.

Principales sources

1. Site officiel de l'ICRSP – Présentation de l'Institut, fondation, statut canonique et constitutions
https://www.icrsp.org/

2. Après la CIASE, 13 juillet 2026 – Institut du Christ Roi Souverain Prêtre : un rapport sur des accusations de dérives sectaires resté sans suite depuis 2014
https://apres-la-ciase.fr/weekly/2026/2026-07-13/institut-du-christ-roi-souverain-pretre-un-rapport-sur-des-accusations-de-derives-sectaires-reste-sans-suite-depuis-2014/

3. Le Parisien, 30 septembre 2023 – « Il y a des signes de dérives sectaires » à l'Institut du Christ Roi : l'alerte de Mgr Brunin
https://www.leparisien.fr/societe/religions/il-y-a-des-signes-de-derives-sectaires-a-linstitut-du-christ-roi-lalerte-de-mgr-brunin-eveque-d-havre-30-09-2023-S7N6G2MA5NENLLWYPWJ5P2RBWE.php

4. Le Parisien, 30 septembre 2023 – Le séminaire de l'Institut du Christ Roi, « exigeante vie de charité » ou lieu de « terreur » ?

https://www.leparisien.fr/societe/religions/le-seminaire-de-linstitut-du-christ-roi-exigeante-vie-de-charite-ou-lieu-de-terreur-30-09-2023-JI2LFA7BCRDDNBMIBAFAHOD524.php

5. UNADFI, 15 novembre 2023 – Le goût du luxe et de la tradition
https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/le-gout-du-luxe-et-de-la-tradition/

6. UNADFI, 26 août 2026 – Humiliation et emprise au sein de l'ICRSP
https://unadfi.eldapps.com/actualites/groupes-et-mouvances/humiliation-et-emprise-au-sein-de-licrsp/

7. Le Parisien, 7 août 2026 – Humiliations, isolement, emprise… D'anciennes sœurs de l'Institut du Christ Roi brisent le silence
https://www.leparisien.fr/oise-60/humiliations-isolement-emprise-danciennes-soeurs-de-linstitut-du-christ-roi-brisent-le-silence-07-08-2026-XAMSMPM7A5C2FKUUJGKGDQNETUN.php

8. Après la CIASE, 31 août 2026 – Institut du Christ Roi Souverain Prêtre : analyse des constitutions et du directoire
https://apres-la-ciase.fr/weekly/2026/2026-08-31/institut-du-christ-roi-souverain-pretre-analyse-des-constitutions-et-du-directoire/

9. Collectif des victimes de l'ICRSP – Analyse des constitutions et de la gouvernance de Gilles Wach
https://www.icrsp-victimes.org/gilles-wach/r%C3%A9%C3%A9lection-gilles-wach

10. Après la CIASE, 17 août 2026 – Sœurs adoratrices du Cœur Royal de Jésus : des témoignages dénoncent des comportements extrêmement graves
https://apres-la-ciase.fr/weekly/2026/2026-08-17/soeurs-adoratrices-du-coeur-royal-de-jesus-icrsp-des-temoignages-denoncent-des-comportements-extremement-graves/

11. Collectif des victimes de l'ICRSP – Témoignages de quatre anciennes Sœurs adoratrices
https://www.icrsp-victimes.org/s%C5%93urs-adoratrices/t%C3%A9moignages-vie-sr-adoratrices-icrsp

12. The Pillar, septembre 2025 – Témoignages d'anciennes Sœurs adoratrices
https://conventreform.wordpress.com/2025/09/07/the-testimony-of-four-former-sister-adorers/

13. Wausau Pilot & Review, 27 mars 2023 – Former Wausau priest sentenced to prison with lifetime supervision for serious offenders (Timothy Svea)
https://wausaupilotandreview.com/2023/03/27/former-wausau-priest-sentenced-to-prison-with-lifetime-supervision-for-serious-offenders/

14. WSAU, 28 mars 2023 – Former Wausau Priest Sentenced for Child Porn Charges (Timothy Svea)
https://wsau.com/2023/03/28/former-wausau-priest-sentenced-for-child-porn-charges/

15. Après la CIASE, 23 mars 2026 – Chanoine Alban Denis : une enquête canonique en cours
https://apres-la-ciase.fr/weekly/2026/03-23/chanoine-alban-denis-une-enquete-canonique-en-cours/

16. Collectif des victimes de l'ICRSP, 31 mars 2026 – Procès canonique pour l'abbé Alban Denis, alias père Danziec
https://www.icrsp-victimes.org/actualit%C3%A9s/26-03-31-proc%C3%A8s-alban-denis-danziec-icrsp

17. Miviludes – Présentation officielle et démarche permettant de la saisir
https://www.miviludes.interieur.gouv.fr/
https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R33452

18. CIAOSN (Belgique) – Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles
https://www.ciaosn.be/

Les Sœurs adoratrices du Cœur Royal de Jésus

Les **Sœurs adoratrices du Cœur Royal de Jésus** sont la branche féminine de l'**Institut du Christ Roi Souverain Prêtre (ICRSP).** L'Institut est une société de vis apostolique pour les prêtres et a été fondé en 1990 par les prêtres français Gilles Wach et Philippe Mora. La création de la branche féminine date de 2001.

Supérieur de l'Institut depuis le départ, il y a 36 ans, Gilles Wach a été réélu en août 2026 pour 6 ans. Sa réélection est régie par des Constitutions qui lui assurent un pouvoir sans véritable limite de temps : Gilles Wach nomme lui-même la majorité des membres chargés de l'élire. C'est lui qui de fait dirige la communauté féminine sur laquelle il a tout pouvoir : il nomme et peut révoquer à tout moment la supérieure des sœurs.

Les Sœurs adoratrices, dont le noviciat est à Naples, sont implantées dans plusieurs pays : Italie, France, Allemagne, Irlande, USA. Elles n'ont **pas le statut de religieuses** puisqu'elles ne sont aujourd'hui qu'une association publique de fidèles. Ce qui les prive d'une certaine autonomie et les laisse sous la coupe de la communauté masculine dont elles dépendent.

De nombreux témoignages d'anciennes novices et religieuses, certaines y étant restées plus de 10 ou 15 ans, décrivent un des **abus et une emprise structurée**. Elles alertent le Saint-Siège depuis parfois deux décennies.
Depuis 2025, l'aumônier des novices à Naples est le père Alban D. (ICRSP), déplacé en Italie en raison d'un procès canonique en cours auprès du Tribunal Canonique Pénal National (en France), pour des sollicitations sexuelles envers une femme.

Les témoignages des ex-sœurs décrivent des abus de toute sorte :

- **Infantilisation et déresponsabilisation** : interdiction de gérer soi-même son courrier, ses effets personnels ou son emploi du temps ; obligation de justifier la moindre décision auprès de la Maîtresse des novices.
- **Interdiction de toute critique ou remise en question** : règle explicite proscrivant le signalement de dysfonctionnements, assimilé à un manque de charité ou d'humilité.
- **Moralisation excessive des fautes anodines** : erreurs involontaires (fausse note, vaisselle cassée) systématiquement interprétées comme des péchés d'orgueil ou de paresse.
- **Punitions disproportionnées et dégradantes** : privation de récréation, corvées supplémentaires, envoi ramasser des seringues usagées et des excréments en pleine rue en guise de pénitence.
- **Exigences physiques dangereuses** : imposition de génuflexions et d'agenouillements prolongés (jusqu'à deux heures par jour) malgré des blessures constatées (subluxation de la rotule), sans réelle prise en charge médicale.
- **Isolement familial** : interdiction de fait d'écrire à sa famille dans les délais promis, contact maintenu secrètement par la Supérieure avec les proches à l'insu de la postulante, délai de « moins de dix minutes » imposé sous la contrainte pour rédiger une lettre.
- **Isolement social et interdiction d'amitié** : interdiction de nouer des liens amicaux entre postulantes/novices, séparation punitive de deux amies déjà proches sans en informer l'une d'elles, réprimandes pour un simple sourire jugé « trop amical ».
- **Ostracisme organisé** : mise à l'écart délibérée d'une postulante pendant six semaines, sans explication, avec consigne implicite à toute la communauté de l'ignorer.
- **Humiliation et rabaissement verbal** : qualificatifs dégradants (« sangsues », « désordonnée », « paresseuse », « vagabonde »), reproches sur l'apparence physique d'une postulante en pleurs plutôt que compassion.

- **Instrumentalisation des confidences** : reprise et utilisation contre les postulantes d'éléments partagés en entretien privé ou dans des notes personnelles.
- **Travail excessif** : journées de travail de 16 heures, refus de repos supplémentaire même en cas d'épuisement documenté (évanouissements, vertiges chroniques), présenté comme un manque de sainteté.
- **Négligence médicale et dentaire** : soins dentaires effectués sans anesthésie ni consentement éclairé, dossier médical incomplet ou dissimulé, ongle incarné traité par extraction brutale sans anesthésie, port de chaussures inadaptées maintenu malgré des blessures documentées.
- **Privation de moyens d'hygiène de base** : rationnement arbitraire du papier toilette et des protections périodiques, refus d'ajuster les rations aux besoins réels, réprimande pour avoir partagé ses propres protections avec une visiteuse en détresse.
- **Conditions de vie insalubres** : absence chronique d'eau chaude, chauffage limité à quelques heures par jour, port imposé de bas et chaussures fermées 16 heures par jour dans un climat subtropical sans renouvellement suffisant.
- **Alimentation inadéquate et nourriture avariée** : régime pauvre en fibres provoquant des troubles digestifs graves, consigne de servir de la confiture moisie plutôt que de la jeter.
- **Détournement d'aide destinée aux plus démunis** : denrées du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), y compris des produits « pour enfants », consommées par la communauté tout en exigeant une contribution mensuelle des postulantes.
- **Défaut de transparence et de consentement** : dissimulation de l'identité réelle des produits (étiquettes FEAD masquées), absence d'information donnée aux visiteuses en détresse, opacité totale sur le contenu des « pilules sans étiquette » administrées.
- **Culture du silence institutionnel** : maintien en poste de la responsable mise en cause malgré les signalements, aucune réponse ni sanction apparente de la hiérarchie.